

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/06/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2024, le 25 Juin à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 18/06/2024. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 18/06/2024.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. DAUDIN Francis à M. GODREAU Bruno
Excusé(s) : M. GHYAMPHY Koffi

A été nommé(e) secrétaire : Mme HERMENAULT Aurélie

2024/067 – Réhabilitation de la couverture des bâtiments du camping et de la commune - attribution du marché de travaux - choix de l'entreprise

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la décision du Maire n° 2022/D041 en date du 9 décembre 2022 attribuant le marché de maîtrise d'oeuvre pour les projets de réhabilitation des couvertures des bâtiments communaux (école primaire, centre équestre, sanitaires de l'aire de pique-nique de l'espace de loisirs et le bloc sanitaire bleu du camping) à la Société AFB Architecture ;

Vu la délibération n° 2023/077 en date du 7 décembre 2023 décidant d'engager les travaux de réhabilitation de couverture des bâtiments communaux sur la base de l'estimation prévisionnelle établie par la SARL AFB Architecture d'un montant total de 130 644.16 € hors taxes répartis comme suit :

Budget principal de la Commune : 106 034.09 € hors taxes pour les bâtiments suivants :

- Ecole primaire : 69 288.09 € hors taxes
- Centre équestre : 26 662.93 € hors taxes
- Sanitaires aire de pique-nique : 10 083.07 € hors taxes

Budget annexe du camping : 24 610.07 € hors taxes

- Bloc sanitaire bleu du camping ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence pour le marché de travaux de réhabilitation de la couverture des bâtiments du camping et de la Commune suivant la procédure adaptée (MAPA), envoyé à la publication le 29 mars 2024 et fixant la date de remise des offres le 22 avril 2024 ;

Vu le règlement de consultation du marché de travaux de réhabilitation de la couverture des bâtiments du camping et de la commune, décomposant le marché en deux lots et fixant les critères d'analyse des offres :

- lot n° 1 - Camping : bloc sanitaire bleu - opération A
- lot n° 2 - Commune : bâtiments communaux - sanitaires aire de pique-nique, centre équestre, école primaire - opération B-C-D

Vu le rapport d'analyse des offres établi par la SARL AFB Architecture

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux ;

Sur proposition de Mme le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- de retenir les deux offres de la SARL DORIZE Charpente-couverture, pour le marché de travaux de réhabilitation de la couverture des bâtiments du camping et de la Commune, lots n° 1 et 2, pour un montant total de 95 245.81 € hors taxes, y compris les prestations supplémentaires éventuelles (PSE).

- d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la réhabilitation de la couverture des bâtiments du camping et de la Commune :

- lot n° 1 - Camping : bloc sanitaire bleu - opération A (budget camping) attribué à la SARL DORIZE Charpente-Couverture, dont le siège social est à Pruillé-le-Chétif (72700) - route du Mans - "La Petite Salle" pour un montant de 18 586.12 € hors taxes, (PSE comprise sans plus-value) ;

- lot n° 2 - Commune : bâtiments communaux - opération B-C-D (budget commune) attribué à la SARL DORIZE Charpente-Couverture, dont le siège social est à Pruillé-le-Chétif (72700) - route du Mans - "La Petite Salle" pour un montant de 76 659.69 € hors taxes (PSE comprises)

- sanitaires aire de pique-nique : 6 013.98 € hors taxes

- centre équestre : 20 319.08 € hors taxes (PSE comprise sans plus-value)

- école primaire : 50 326.63 € hors taxes dont la PSE retenue pour 1 195.84 € hors taxes

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la Commune et au budget annexe du camping.

- d'autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec la SARL DORIZE Charpente-couverture ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/06/2024

Le Maire

Monique TROTIN

Secrétaire de séance

Mme HERMENAULT Aurélie

